



Centres de Gestion
de l'Allier, de la Haute-Loire
et du Puy-de-Dôme

GUIDE DU FONCTIONNAIRE TERRITORIAL

BIENVENUE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Vous venez d'intégrer la fonction publique territoriale par nomination en qualité de stagiaire, par la voie du détachement ou par intégration directe.

En tant que fonctionnaire, vous êtes au service du public. Vous avez des droits mais également des obligations tout au long de votre carrière.

Ce document a pour but de vous informer des règles générales qui régissent la vie professionnelle des fonctionnaires territoriaux (1).

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les questions individuelles vous concernant, en vous adressant :

- à votre service du personnel,
- à votre chef de service,
- à votre directeur/trice général(e) des services ou votre secrétaire de mairie,
- aux élu(e)s de votre commune ou de votre établissement public employeur.

Les Présidents des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Ce guide est donné à titre d'information. Il ne revêt pas un caractère réglementaire.

(1) Ce document est à jour au moment où il vous est offert, toutefois, certains textes peuvent modifier les renseignements qu'il comporte.